

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026**

**Séance du jeudi 26 février 2026**, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h10, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 2 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ;  
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît.

Absents (2) : Mme BULEUX Nathalie et M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (2) : Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie

M. PERRISSIN-FABERT Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

<p><b>DELIBERATION N° 2026-002</b></p>	<p><b>LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMTE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b></p>
--	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2025-014 adoptant le budget primitif 2025 de la commune de LES CLEFS ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Crédits ouverts : 26 918,48 € soit 25 % = **6 729,62 €**

**Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées**

Crédits ouverts : 20 634,53 € soit 25 % = **5 158,63 €**

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Crédits ouverts : 62 350,83 € soit 25 % = **15 587,71 €**

**Chapitre 23 – immobilisations en cours**

Crédits ouverts : 108 858,90 € soit 25 % = **27 214,73 €**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 01/03/26

ID : 074-217400795-20260226-2026\_002\_DEL-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent selon les montants énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,  
Frédéric PERRISSIN-FABERT